



Le conseil communautaire, s'est réuni le 28 janvier 2021 en visioconférence à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 janvier 2021.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants  
Présents ce jour : 33 - Procurations : 3 - Absents : 10

Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 19h30

## ➤ PRESENCE

### Etaient présents

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT - LE CORDONNET : M. MIGARD - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD - QUENOCHÉ : M. GALLAND - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : M. MAINIER, MME STIVALA, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ - RUHANS : M. GIRARD S. - SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

### 3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

BOULT : M. GUIGUEN à M. MAINIER - BOULT : M. CARON à M. ORMAUX - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT à M. NOEL

### 1 membre suppléant avec voix délibérative :

NEUVILLE LES CROMARY : M. CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché)

### 10 membres absents :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : M. PEYRETON - CROMARY : M. BERGER - HYET : M. OUDIN - LA MALACHERE : M. GIRARD C - MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. SANCHEZ.

Nombre de communes présentes ou représentées : 27 sur 33

Christelle CUENOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article l2121-15 du code général des collectivités territoriales.

## ➤ ORDRE DU JOUR

1	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 2 novembre 2020	N21012801D	Unanimité
2	DBM n°2 Budget eau Régie 2020	N21012802D	Unanimité
3	DBM n°3 Budget assainissement 2020	N21012803D	Unanimité
4	Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent	N21012804D	Unanimité
5	DBM n°3 Budget principal 2020	N21012805D	Unanimité

## ➤ RELEVES DE DECISIONS

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente ouvre la séance, procède à la vérification du quorum, annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2020 -21012801D**

Madame la Présidente propose de mettre au vote l'adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré adopte le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **2. DBM n° 2 Budget eau Régie 2020 - 21012802D**

Alexandre Ormaux, conseiller communautaire délégué explique qu'il convient de modifier l'affectation des crédits de la section de fonctionnement et d'investissement du budget eau régie afin de comptabiliser les résultats 2018 issus des budgets communaux suite à la prise des compétences eau et assainissement.

Le conseil communautaire approuve la décision budgétaire modificative n°2 du budget annexe « Eau Régie » et autorise la Présidente à en assurer l'exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **3. DBM n° 3 Budget assainissement 2020 -21012803D**

Alexandre Ormaux, conseiller communautaire délégué explique qu'il convient de modifier l'affectation des crédits de la section de fonctionnement et d'investissement du budget assainissement afin de comptabiliser les résultats 2018 issus des budgets communaux suite à la prise des compétences eau et assainissement.

Le conseil communautaire approuve la décision budgétaire modificative n° 3 du budget annexe « assainissement » et autorise la Présidente à en assurer l'exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité

### **4. Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent -21012804D**

Alexandre Ormaux, conseiller communautaire délégué rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Il convient de délibérer pour autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020 pour les budgets suivants :

- Au budget Principal
- Au budget annexe activités économiques
- Au budget annexe Ordures ménagères
- Au budget assainissement
- Au budget eau DSP
- Au budget eau régie

Le conseil communautaire délibère favorablement et autorise la Présidente à en assurer l'exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité

### **5. DBM n° 3 Budget principal 2020 -21012805D**

Alexandre Ormaux, conseiller communautaire délégué explique qu'il est nécessaire d'inscrire l'amortissement des charges liées à la crise sanitaire COVID19 et neutraliser la charge sur 2020, ainsi il convient de modifier l'affectation des crédits de la section investissement.

Il convient au conseil communautaire de délibérer pour accepter la décision budgétaire modificative n°3 au budget principal et d'autoriser la présidente à en assurer l'exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité

La Présidente  
Nadine WANTZ

